POUR L'ENVIRONNEMENT
LE DÉPARTEMENT AGIT !

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

La lettre
de l'assistance technique eau

Le Département vous informe
N°70 DÉCEMBRE 2024

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui sur vos projets

Travaux de remplacement d'un lagunage par un filtre planté à Joudes

APPEL À PROJETS 2025 DU DÉPARTEMENT

INFO LOCALE 71

Le Département a approuvé fin novembre le règlement de son appel à projets annuel à destination des collectivités de Saône-et-Loire. Il propose de subventionner des opérations d'investissement relevant de 5 grandes thématiques. Cette année, une plateforme de téléservice a été mise en place pour faciliter le dépôt et la gestion des dossiers.
Attention à la date limite fixée au 31 décembre 2024 pour le dépôt des dossiers.
Toutes les informations sont disponibles sur le site internet du Département.

RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

Mise en œuvre du Plan Eau national

Une circulaire interministérielle de mise en œuvre du Plan Eau national est parue le 1er juillet 2024.
Elle donne des directives aux préfets pour qu'ils déploient localement certaines actions et assurent une remontée d'informations en matière de sobriété, de sécurisation de l'alimentation en eau potable, d'utilisation d'eaux non conventionnelles, de renforcement de la protection des captages et de consolidation de la gouvernance locale de l'eau.
Les missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) sont mandatées pour organiser et coordonner la déclinaison du plan eau au niveau départemental.

Retrouvez le détail de ces informations en consultant la circulaire sur le site de Légifrance.

Adaptation de la politique de l'eau au défi climatique

C'est l'objet du rapport publié en janvier 2024, fruit du travail d'une mission du même nom, initiée par la Commission d'aménagement durable et du développement du territoire de l'Assemblée nationale
Ce travail d'ampleur, commencé en mars 2023, s'est organisé autour de 39 auditions et tables rondes.
Faisant le constat qu'il n'existe pas de solution unique mais des bouquets de solutions, le rapport formule 81 propositions destinées à susciter l'évolution des politiques publiques.

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
16e législature (22 juin 2022 - 9 juin 2024)
Mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique
Clôturée le mercredi 17 janvier 2024

Peut-être passées un peu inaperçues, ses propositions restant d'actualité. Il peut être téléchargé sur le site de l'Assemblée nationale.
Le replay de la présentation des conclusions peut être visionné ici.

Taux des redevances des Agences de l'eau

La réforme des redevances des Agences de l'eau entre en vigueur au 1er janvier 2025.
Les taux 2025 fixés par les Agences étaient attendus pour pouvoir estimer les montants des redevances 2025.
Ils sont désormais parus. On trouve aussi dans ces avis leur évolution programmée jusqu'en 2030.

Dans l'immédiat, ils permettent de calculer le montant des redevances à affecter aux factures 2025.
Rappelons par ailleurs que les coefficients de modulation entrant en jeu pour les redevances liées aux performances assainissement et eau potable sont fixes pour cette première année d'application : 0,3 pour l'assainissement et 0,2 pour l'eau potable.
De plus, le montant par mètre cube de chaque redevance doit désormais être voté par la collectivité, et être mentionné sur les factures à la rubrique « organismes publics ». C'est un fait nouveau, en particulier pour les redevances performances, qui concernent aussi bien l'eau potable que l'assainissement.

Consultez l'avis à propos des taux sur le site de Légifrance :
- pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Pour tout savoir sur la réforme des redevances, rendez-vous sur les pages dédiées des Agences de l'eau :
- une page inter-Agences
- la page de l'Agence Loire-Bretagne
- la page de l'Agence Rhône-Méditerranée Corse

Enfin, une page dédiée à la réforme sur le site de la FNCCR (Fédération des collectivités concédantes et régies) permet de suivre cette actualité et propose des modèles de délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité* — LES AGENCES DE L'EAU — FNCCR

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Évaluation de la résilience des services : le Score Card

En 2023, le CEREMA et VEOLIA ont lancé une démarche d'évaluation de la résilience des services d'eau et d'assainissement. Testé dans la communauté de communes Sud-Roussillon dans les Pyrénées Orientales, et la communauté urbaine Le Creusot-Montceau en Saône-et-Loire, le Score Card « résilience Eau » propose une analyse multicritères conduisant à une note globale de résilience par service, ainsi qu'un tableau prospectif et des pistes d'amélioration.
Après l'expérimentation, l'objectif est de proposer à toutes les collectivités d'utiliser cet outil en autonomie, et gratuitement. Il devrait prendre la forme d'une application en ligne.

Observatoire local des consommations d'eau potable

Le projet « De l'Eau pour demain en bretagne » porté par des syndicats d'eau potable et le Département du Finistère avec le BRGM, a fait l'objet d'une restitution en 2023, et ses résultats ont été publiés sur le site du Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Bretagne (SIGES).

L'axe 1 était intitulé « Mieux connaître les consommations d'eau potable du réseau public ». Plusieurs rapports ont été produits, sur ce thème et en particulier un guide méthodologique pour réaliser un observatoire local des consommations. Le travail a montré qu'il était possible à moindre coût de catégoriser les usagers d'un service d'eau potable. Cette approche par usage permet ensuite de suivre les consommations de chaque catégorie, en lien avec les efforts de sobriété qu'ils consentent.
À ce titre, le guide propose également en annexe des clauses type à intégrer dans les contrats de délégation de service public pour faire évoluer en conséquence le fichier des abonnés et restituer les informations sous forme d'un observatoire local des consommations.

Retrouvez les documents de l'ensemble du projet sur la page du SIGES.

Consultez le guide méthodologique pour la réalisation de l'observatoire local, ici.

MILIEUX AQUATIQUES

Gestion de la Crue de la Loire d'Octobre 2024 à Villerest

INFO LOCALE 71

En octobre 2024, le barrage de Villerest à fait face à une crue exceptionnelle due à de très fortes pluies en amont. Pour la première fois depuis 2016, l'Etablissement public Loire (EPL) a activé les fonctions d'écrêtement du barrage afin de limiter les inondations.
Un déstockage a ainsi été opéré pour baisser le niveau d'eau de plusieurs mètres avant le pic de crue. Au plus fort de celle-ci, le débit entrant était de 2000 m3/s et le débit sortant de 1000 m3/s, ce qui en fait la troisième plus grande crue depuis 40 ans.

Retrouvez une vidéo du barrage pendant la crue sur la chaine Youtube de l'EPL.

Consultez le niveau du barrage et faites une visite virtuelle sur le site de l'EPL.

Plaquette d'information sur la charte des zones humides

INFO LOCALE 71

Fruit d'un travail conjoint de la Chambre d'Agriculture et la DDT 71 en lien avec l'OFB et l'association nationale de drainage et d'hydraulique agricole, la charte départementale « Zones humides et travaux hydrauliques ruraux » a été actualisée en 2022.

Une plaquette de communication vient d'être élaborée. Elle a pour but d'encourager les agriculteurs et les collectivités à signaler toute intention de travaux concernant des milieux aquatiques (cours d'eau, milieux humides) afin d'être conseillés en amont sur la réglementation s'appliquant au projet.

Consultez la plaquette sur le site de la Préfecture.

Journée technique Milieux aquatiques du 5 novembre 2024

INFO LOCALE 71

Organisée par la cellule rivière du Département de Saône-et-Loire en partenariat avec le Réseau des Gestionnaires Milieux Aquatiques de Bourgogne Franche-Comté, la journée technique a permis de visiter 2 sites de réalisation de travaux sur le bassin du Sornin, cours d'eau qui traverse les Départements de la Loire et de la Saône-et-Loire.
Une dizaine de techniciens de rivière a pu bénéficier des retours d'expériences de travaux de restauration de la continuité écologique du Botoret dans la traversée de la Zone industrielle de Chauffailles (71) avec remplacement d'un ouvrage d'art et renaturation de berges et du lit du cours d'eau.
Le Syndicat Mixte du Sornin (SYMISOA) a également accueilli les participants sur le site de restauration du Bézo à Charlieu (42) avec une opération de reméandrage de rivière, déplacement d'une digue de protection des inondations et aménagement d'un sentier pédagogique de 3 km en zone urbaine. Merci à l'équipe du SYMISOA pour leur disponibilité et la richesse des échanges proposés.

Plus de détails sur ces travaux sur le site du SYMISOA : travaux sur le Botoret à Chauffailles
Travaux sur le Bézo à Charlieu.

Aménagement du Botoret à Chauffailles (Symisoa)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Modifications de la réglementation de l'Autosurveillance

L'arrêté du 10 juillet 2024 est venu modifier l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, pour ce qui est de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement.
Les modifications concernent les articles 20, 21, 22 et l'annexe I et se concentrent sur le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement.

De nouvelles dispositions sont établies pour le contrôle du fonctionnement de l'autosurveillance, avec un changement de fréquence de ces contrôles, et la diffusion d'un modèle national de rapport (qui n'est pas encore paru sur le portail assainissement).
Enfin, à compter de 2025, les organismes procédant aux contrôles devront être agréés.

Consultez l'arrêté sur Légifrance.

Adoption de la Directive ERU 2

La directive européenne « Eaux résiduaires urbaines » révisée vient d'être définitivement adoptée par le conseil de l'Union Européenne. Sa récente parution au journal officiel de l'Union Européenne le 12 décembre dernier, a lancé le compte à rebours pour sa transposition en droit national pour chaque État membre d'ici 31 mois.

Au programme, renforcement du niveau de traitement des stations selon les tailles des systèmes d'assainissement et selon différentes échéances, et apparition de certaines obligations de traitement quaternaire (micropolluants).
De plus, il est fixé un objectif de neutralité énergétique global par pays pour l'ensemble de leurs systèmes d'assainissement au plus tard en 2045.

Le tout est assorti d'étapes intermédiaires dont les premières échéances commencent dès 2028.

Consultez le texte définitif paru au journal officiel de l'Union Européenne.

Travaux sur le réseau d'assainissement à Santilly

INFO LOCALE 71

© Bureau d'études Ballandras

La commune de Santilly a finalisé son schéma directeur d'assainissement en 2023. Celui-ci a débouché sur un programme hiérarchisé de travaux destinés à améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement du bourg. Ce réseau rural d'environ 5 km dont 60% en unitaire, présentait en effet des carences en période de pluie. Il collectait également des eaux claires permanentes.
Dès la fin du schéma, la commune a lancé une tranche de travaux correspondant à la quasi-totalité des opérations prévues, afin de réduire les déversements d'eaux usées non traitées au milieu naturel. L'opération comporte du passage en séparatif avec la pose d'une canalisation eaux usées, ainsi que le chemisage intérieur d'un tronçon et diverses réhabilitation ponctuelles. Plusieurs déversoirs d'orage seront supprimés à l'issue de ces travaux.
D'un montant estimé à 740 000 € HT, ce projet a été subventionné par l'Agence de l'eau et le Département.
Les travaux sont en cours, et ils doivent s'accompagner d'un suivi de la mise en conformité des branchements, afin de garantir l'efficacité recherchée.

Dans le cadre de son assistance technique, le Département a participé à l'élaboration du schéma directeur et accompagne la commune pour le fonctionnement de son système d'assainissement.

Pour plus d'informations sur l'eau :
- le site du Département de Saône-et-Loire
- le site des services de l'État en Saône-et-Loire

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE — établissement public de l'État
agence de l'eau Loire-Bretagne — Établissement public du ministère chargé du développement durable

© Direction de la communication/SED - Dépt. 71